

**Groupe de travail du bassin Seine Normandie du 12 sept 2016 à la DRIEE  
« Intégration des risques inondations  
dans les documents d'urbanisme et diagnostics de vulnérabilité »**

**Conclusions de la journée**

**La journée a permis de partager les constats et les objectifs suivants :**

- Les documents d'urbanisme ont un rôle à jouer dans la gestion des risques d'inondation au-delà de l'intégration des PPR inondation et littoraux et des marges de progrès sont possibles et nécessaires.
- Il semble utile de rappeler et d'illustrer le rôle des documents d'urbanisme vis-à-vis des risques d'inondations et de partager la définition de la vulnérabilité d'un territoire.
- Les démarches de documents d'urbanisme sont des opportunités pour progresser sur la connaissance de la vulnérabilité globale d'un territoire au-delà des diagnostics menés sur le bâti.
- Les documents d'urbanisme présentent toutefois des limites pour aborder la vulnérabilité d'un territoire face aux inondations. L'articulation et la complémentarité avec les autres outils ou démarches de gestion des risques d'inondation est à expliciter et à davantage faire connaître aux acteurs de l'urbanisme. Par exemple, la définition et la mise en œuvre d'actions de réduction de la vulnérabilité découlant d'un diagnostic de vulnérabilité relèvent d'autres démarches d'animation ou de projet de territoire, notamment de la mise en œuvre de SLGRI et de PAPI. (Exemples de questions posées : diagnostic de territoire d'une SLGRI et un diagnostic de vulnérabilité d'un territoire : quelle articulation, quelle complémentarité ?)
- L'intérêt de partenariats État -collectivités et agence d'urbanisme sur le sujet est important.

**Concernant le projet de note de cadrage du bassin sur les diagnostics de vulnérabilité encouragés dans les documents d'urbanisme sur les territoires couverts par un TRI, il ressort des échanges et ateliers participatifs les attentes suivantes :**

- Cette note de cadrage ne doit pas viser à être un guide technique complexe et exhaustif sur les démarches de connaissance et de réduction de la vulnérabilité.
- Elle doit être centrée sur les documents d'urbanisme et assez opérationnelle.
- Son contenu devra distinguer un volet prescriptif d'un volet conseils/ recommandations.
- Elle pourrait proposer :
  - un argumentaire en amont sur l'intérêt de ce type de diagnostic
  - une liste de questions à se poser
  - le minimum attendu dans un doc d'urba par rapport aux approches actuelles
  - une liste de données mobilisables pour réaliser le diagnostic selon les différents types et échelles de territoire (en TRI, hors TRI, type d'aléa présents,...)
  - une liste de ressources (méthodologiques et techniques) pour aller plus loin que le minimum attendu pour les territoires volontaires
  - des conseils sur le volet gouvernance, acteurs à associer.

**D'autres besoins d'outils ou de partages d'expériences ont également été exprimés :**

- Disposer de plus de lisibilité sur les objectifs du PGRI vis-à-vis des documents d'urbanisme.
- Partager une trame type pour le PAC de l'État mise à jour avec le PGRI.
- partager d'autres exemples de gouvernance mises en œuvre autour de ce type de diagnostic (initiateurs, acteurs mobilisés)
- partager des expériences ou réflexions sur les opérations d'aménagement :
  - quartier résilient aux inondations : opérations intéressantes sur le bassin à identifier et faire connaître (opérations citées à Cherbourg, Rouen) ;
  - projet de charte de quartier résilient pour l'Île-de-France élaboré par la DRIEE dans le cadre d'un groupe de travail régional issu de la SLGRI métropole francilienne. Cette charte pourrait être exportée et adaptée si besoin sur d'autres territoires du bassin.

**Suites à donner :**

Les conclusions de cette journée seront partagées en ligne et développées en format plus restreint avec des membres du groupe volontaires en vue de proposer des productions concrètes d'ici une prochaine réunion du groupe en 2017.